# Des zones à faibles émissions dans 15 villes d'ici 2020

Les Franciliens et les Grenoblois ne seront bientôt plus les seuls à subir les restrictions de circulation imposées aux véhicules les plus anciens. D'ici à 2020, une quinzaine de villes françaises déploieront leurs propres "zones à circulation restreinte", ou ZCR.

Sous la pression des autorités européennes qui la menace de sanctions, la France va déployer 15 "zones à faibles émissions" de polluants d'ici fin 2020. On y verra peut-être des panneaux semblables à celui-ci qui, à Hambourg, interdit l'accès au centre-ville aux véhicules Diesel ne répondant pas à la norme Euro 5.

**Paris et sa Métropole du Grand Paris (130 communes), Grenoble et sa banlieue, mais aussi Marseille, Nice, Aix, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Reims, Rouen, Clermont-Ferrand, Montpellier et Toulon se sont engagées, le 8 octobre 2018 à mettre en place, ou bien à renforcer une "zone à faibles émissions" (ou ZFE) d'ici 2020.**

L'effort déployé de ces quinze métropoles avec le soutien logistique de l'État pourrait, selon le gouvernement, aider le pays à échapper à des sanctions de la justice européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air. Quasiment toutes les collectivités signataires sont concernées par le dossier instruit depuis le mois de mai par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), à qui revient le pouvoir de sanctionner ou non la France.

Les autorités sont d'autant plus pressées d'appliquer cette mesure assez peu populaire qu'un rapport récent de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) conclue, en se fondant sur les expériences du même type à l'étranger, que ce type de restrictions de circulation permet de faire chuter jusqu'à 12 % la concentration de dioxyde d'azote et de particules fines PM10 dans l'air.

### Quinze premières communes signataires. Pour commencer.

**Dans les faits, les véhicules les plus polluants d'après la classification Crit'Air pourront être bannis des périmètres retenus** selon des modalités, dates, plages horaires, éventuelles dérogations laissées à la discrétion des collectivités.

**Les voyageurs de passage devront sérieusement potasser les règles. D'autant qu'au Ministère de la Transition énergétique, on laisse entendre que des caméras LAPI pourraient identifier les plaques d'immatriculation des contrevenants et les verbaliser automatiquement.**

Au total, la Commission européenne, à l'origine du renvoi de la France devant la CJUE, a recensé 15 zones où les plafonds sont dépassés, en particulier à Paris et dans le quart sud-est de la France.

Le gouvernement espère que la cour ne prononcera pas de pénalités sèches dans un premier temps mais exigera plutôt de nouvelles mesures, auquel cas la France pourrait brandir ses zones à faibles émissions, explique-t-on au ministère de la Transition écologique.

La vallée de l'Arve et Valence, qui figurent sur la liste noire de l'Europe, n'ont pour l'heure pas officiellement prévu d'établir de telles zones sur leur territoire, ce que le ministère explique par des particularités locales.

Aujourd'hui, la France est en retard dans ce domaine, avec seulement deux zones déployées à ce jour - à Paris et Grenoble, contre plus de 200 ailleurs sur le continent.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution de l'air est responsable de la mort de 48.000 personnes chaque année en France.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution de l'air est responsable de la mort de 48.000 personnes chaque année en France.